

14 avril 2008

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 11 avril 2008, la société Blue Capital S.à.r.l. (1) (1, rue de Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 avril 2008, par suite d'une acquisition d'actions CARREFOUR, le seuil de 10% du capital de la société CARREFOUR et détenir 75 324 258 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 10,69% du capital et 9,07% des droits de vote de cette société (2).
- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Blue Capital S.à.r.l. agit seule et, en tant qu'investisseur, envisage d'accroître sa participation dans CARREFOUR en fonction des conditions et des opportunités de marché, sans s'interdire de réduire cette participation ; elle n'envisage pas de prendre le contrôle de CARREFOUR. Elle demande un représentant supplémentaire au conseil de surveillance mais ne demande pas de représentant au directoire."

-
- (1) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Blue Capital S.à.r.l. est détenue :
 - à hauteur de 50% par Blue Partners S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois indirectement contrôlée par deux fonds d'investissement, respectivement Colony Investors VIII, LP et Colyzeo Investors II, LP, conseillés par Colony Capital LLC, une société d'investissement sous la conduite de M. Thomas J. Barrack, Jr. ;
 - à hauteur de 50% par des sociétés indirectement contrôlées par M. Bernard Arnault et sa famille.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 704 902 716 actions représentant 830 088 184 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.